

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sharen Comeau		Date d'inspection Le 05 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de permis 2015890
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4		Numéro de téléphone (506) 899-0673
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi pendant les jeux libres à l'intérieur. Les enfants participent à diverses activités, telles que la lecture de livres, la construction avec des blocs magnétiques, les jeux dans un bac sensoriel et la pratique de mouvements de gymnastique. Au moment du départ de la mentore en assurance de la qualité, l'exploitante et les enfants se préparent à aller faire une petite marche. Les éléments suivants ont été vérifiés : - Le ratio et le nombre maximal d'enfants - L'aire de jeu intérieure - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure - Les toilettes - Les espaces de rangement - Les effets personnels - Le changement de couches Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 octobre 2026
Date

original signé par
Sharen Comeau
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"